

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2021_045**

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mars, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de MOURS SAINT EUSEBE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 19/03/2021

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 92 - votants : 110

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET SERVICE MUTUALISÉ RESTAURATION COLLECTIVE

PRESENTS :

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, BROCHIER Patrick, VALLON Cyril, COTTINI Christian, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GENTIAL Dominique, GILLES Philippe, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, ROZO Christian, BARDE Robert, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, BARRUYER Daniel, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, BAR Fabrice, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, PELLOUX-PRAYER Marion, CAUMES François, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, PEYRARD Marylène, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, ROBIN Alain, BARNERON Phippe, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, CLEMENT Danielle, BROSE Nathalie, CLOUZEAU Amanda, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, LENQUETTE Nathalie, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, MONTMAGNON Marie, VALLA Jean-Michel, COLOMB Pierre, TEUFERT Romain, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER-BOYER Nathalie, JUNG Anne, MAHAUX Pierre-Olivier, MEJEAN Florent, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, PAULET Cécile, POUTOT Renaud, PUGEAT Véronique, RASTKLAN Georges, RAVELLI Michèle, ROCHE Annie, SAILLOUR Morgane, SOULIGNAC Franck, VASSY Jean-Louis

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène
Madame CLEMENT Elise a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian
Monsieur LARUE Fabrice a donné pouvoir à monsieur LARAT Etienne
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur BORDAZ Christian a donné pouvoir à monsieur OUDILLE Xavier
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à madame CLOUZEAU Amanda
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à madame CLOUZEAU Amanda
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame MAIRE Florence a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Monsieur CASARI Bruno a donné pouvoir à monsieur HURIEZ Thomas
Monsieur CHAUMONT Jean-Luc a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain
Monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck a donné pouvoir à madame PASCAL Marie-Françoise
Madame MASSIN Nancie a donné pouvoir à madame DALLARD Laurence
Madame TENNERONI Annie-Paule a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck

Par délibération du Conseil communautaire du 27 novembre 2012, le Service commun Restauration collective a été créé pour l'organisation d'un service de production et de livraison de repas pour les écoles et les accueils de loisirs de 14 adhérents : Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Bourg-de-Péage et Valence ont été rejointes par

Barbières, Bésayes, Charpey, Jaillans, La Baume d'Hostun, Marches, R
Commanderie, le SIE de l'Écancière et depuis septembre 2018, Eymeux.

La répartition du coût du service entre les adhérents repose sur la quantité de repas commandée. En 2020, ce budget intégrait la TVA sur les fournitures de denrées et les frais de fonctionnement. En 2021, en raison de l'assujettissement de ce budget à la TVA, les dépenses et recettes figurent pour leurs montants hors taxes. Cette disposition technique signifie que l'équilibre de 2021 est *in fine* similaire à celui de 2020.

A titre informatif, le BP 2021 a été bâti sur la base de 704 050 repas. Celui de 2020 l'avait été sur la base de 789 000 repas, avec la crise sanitaire, seuls 482 507 repas ont été préparés.

En investissement, 500 000 € concernent l'opération d'extension de la cuisine centrale, dont les travaux devaient démarrer en fin d'année 2021. Par ailleurs, les opérations patrimoniales correspondent à l'inscription du bien à l'actif de l'Agglo, suite au transfert du tènement de la ville de Valence.

Equilibre de la Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021
011 - Fonctionnement service	2 052 570 €	1 742 315 €
012 - Frais de personnel	937 600 €	951 485 €
042 - Amortissements	55 400 €	62 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 €	10 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	700 €
Total charges de fonctionnement	3 045 580 €	2 756 510 €

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021
70 - Redevances	3 045 470 €	2 755 800 €
75 - Autres produits de la gestion courante	10 €	10 €
013 - Atténuations de charges	100 €	700 €
Total produits de fonctionnement	3 045 580 €	2 756 510 €

Equilibre de la Section d'Investissement

Dépenses d'investissement	BP 2020	BP 2021
2..... - Dépenses d'équipement	848 500 €	608 767 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €	265 000 €
Total charges d'investissement	848 500 €	873 767 €

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2021
16 - Nouveaux emprunts	793 100 €	546 767 €
040 - Amortissements	55 400 €	62 000 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €	265 000 €
Total produits d'investissement	848 500 €	873 767 €

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le budget primitif 2021 du budget annexe Service commun Restauration collective qui s'équilibre à hauteur de 2 756 510,00 € en fonctionnement et de 873 767,00 € en investissement,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le 30/03/2021 

ID : 026-200068781-20210330-2021_DELIB045-BF

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 102 voix

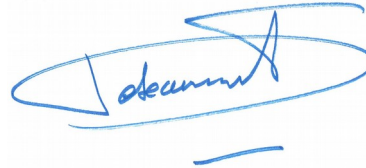
Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 8 voix

TRAPIER Pierre, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, PAGANI Isabelle, CASARI Bruno, GALLAND Jean-François, MEJEAN Florent, ROCHE Annie

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 01/04/2021
Le Président,
Par délégation,
Véronique DEBEAUMONT
Directrice Générale Adjointe



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.